

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Le Ministre

Paris, le 14 5 MAI 2020

Nos Réf. : D-20- 008135/DDC/DREG/DGS/CSM
Vos Réf. : courrier du 3 mars 2020

Monsieur le Député, *de Dimitri,*

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des personnes souffrant de fibromyalgie concernant la reconnaissance et la prise en charge de ce syndrome, au regard du rapport d'expertise collective de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM).

Compte tenu du contexte sanitaire, la publication du rapport de l'expertise collective, prévue initialement le 4 mai 2020, a dû être reportée à une date ultérieure.

Toutefois, sans attendre ce rapport, mes services ont engagé un travail sur des actions concrètes portant sur :

- l'amélioration du diagnostic précoce par les professionnels du 1er recours avec le financement par la Direction générale de la santé d'un projet de la Société française d'étude et de traitement de la douleur (SFETD) sur la réalisation d'outils d'information et de sensibilisation sur la fibromyalgie pour ces professionnels de santé de premier recours et une sensibilisation du grand public en 2020. Les associations et les structures douleur chronique (SDC) seront associées à ce projet ;

- la structuration du parcours du patient douloureux chronique via des recommandations de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé dont la parution est prévue fin 2020 ;

- le renforcement de la formation des médecins généralistes sur l'usage et le mésusage des opioïdes antalgiques. La SFETD porte une action de construction et de mise à disposition d'outils de repérage du mésusage des opioïdes antalgiques à l'intention des médecins de 1^{er} recours et des pharmaciens en lien avec les recommandations de bonnes pratiques, qui débutera en 2020 ;

- une amélioration du recueil de données sur la douleur chronique avec la rénovation de la statistique annuelle des établissements intégrant des items sur la douleur chronique. L'exploitation de ces données sera réalisée par la SFETD ;

- une sécurisation de l'utilisation de molécules hors-autorisation de mise sur le marché (AMM), délivrées par les SDC comme la kétamine par une instruction, courant 2020, relative aux recommandations temporaires d'utilisation.

Monsieur Dimitri HOUBRON
Député du Nord
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

.../...

Enfin, la SFETD a élaboré un guide de bonnes pratiques pour les structures douleur chronique afin de leur permettre de construire un parcours de soins individualisé notamment en ce qui concerne certaines molécules hors-AMM.

Les premières actions engagées constituent une reconnaissance des patients souffrant de fibromyalgie et devront permettre d'améliorer le diagnostic et la connaissance de la fibromyalgie par les professionnels de santé.

En vous assurant de ma vigilance sur ce sujet, je prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Bien amicalement

Olivier VÉRAN

